



**Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**  
communauté de communes

Epernon le 10 septembre 2019

Mme et M. TIERES  
Mme et M. ANGOT  
Mme et M. DELIGNY  
Chemin des Eglantiers  
28 230 DROU SUR DROUETTE

V/Réf :

N/Réf : PB/VM 19-787

**Objet : PLUi du Val Drouette – recours gracieux**

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 10 mai 2019, reçue par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France le 14 mai 2019, vous avez formé un recours gracieux visant au réexamen du plan local d'urbanisme intercommunal du Val Drouette tel qu'approuvé par la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2019.

Vous évoquez une erreur d'appréciation concernant le classement en « Espace Boisé Classé » d'une partie importante vos parcelles respectives.

Comme entendu en juillet dernier avec le Maire de Droue sur Drouette, je reconnais que cette bande de classement est exagérément large.

Mes services se sont rapprochés des services de la Direction Départementale des Territoires pour connaître la procédure à suivre afin de réduire cette bande.

A ce jour, nous n'avons pas encore la réponse des services de l'Etat et ne pouvons pas vous donner un délai pour aboutir à cette correction du document d'urbanisme.

Je ne manquerai pas de vous informer sur les démarches que nous allons mener pour rectifier et réduire cette bande classée en espace boisé classé.

Avec mes excuses pour cette réponse tardive, je vous prie d'accepter, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Le Président

Stéphane LEMOINE

